



Wallonie

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la **S.A. THOMAS & PIRON HOME**, dont les bureaux sont situés à La Besace 14 à 6852 Maissin, agissant au nom et pour le compte de **Monsieur et Madame LOPOPOLO/CORNET**, domiciliés à 5590 Ciney, avenue de Namur, 70.

Le bien concerné est situé **rue de Miécrot à 5360 Hamois** et cadastré **1e division, HAMOIS, section B n°25P - 25X**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : article R.IV.40-2. § 1er. 2° qui concerne la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la **profondeur**, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, **est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës**, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04 janvier 2021 au 19 janvier 2021 au Collège communal, soit:**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@hamois.be

Fait à Hamois, le 29 décembre 2020.